



Yann Ozanne
Secrétaire Général
Comité de Guyenne de Bridge
yann.ozanne@coguybri.fr
06 77 43 11 97

REUNION DU CONSEIL REGIONAL DU 17 MAI 2026

Clubs présents ou représentés : 21

Présents : 10 (Cestas, Haut de Garonne, , Talence, Pyla/mer, Blaye, Gradignan, Caudéran, Arcachon, Bouliac, Esprit des Lois).

Représentés : 11 (Le Bouscat, BCMPE, Agen, Le Haillan, Biscarosse, Gujan-Mestras, Bergerac, Bruges, Camblanes, Blanquefort, Lège-Cap-Ferret).

Clubs absents : 21 (APACEM, Andernos, Bazas, Lembras, Villeneuve/Lot, Tonneins, Carcans, Soulac/mer, Libourne, Marmande, Pian-Médoc, Montalivet, St Magne, St Laurent du Médoc, Langoiran, Arès, Preignac, Montpon, La Réole, Lacanau, Casteljaloux).

Membres catégoriels présents : 2 (Lionel BULTEAU, représentant des licenciés, Daniel DANIAUD, arbitre fédéral)

Membres catégoriels représentés : 2 (Bénédicte PIETRAPIANA, joueuse de haut niveau, Josette DESBATS, représentant les licenciés)

Membres catégoriels absents : 2 (Pascal PERNOT, enseignant titulaire diplôme FFB, Eliott GRENECHE (jeune de -26 ans°

.

Membres du Bureau Exécutif présents : 7 (J. Luc PALMIERI, Président, Janick BOULARD, vice-Présidente, Yann OZANNE, Secrétaire Général, Gilles CASSY, Trésorier, Annick JAGGLI, Vice-présidente « agglomération », Loïc VOLLET, Vice-président « Littoral », Karine GIRAULT, Vice-présidente « Gascogne »

Membres du Bureau Exécutif absents : 2 (Jacques ARDITI, Vice-président en charge des compétitions, J. Pierre BONNET, Trésorier-adjoint)

Ouverture du Conseil par le SG Yann OZANNE à 10h40, le quorum étant atteint (32/57 soit 56%)

Résolution n° 1 : Approbation du PV du CR du 14 novembre 2025

- a. Bilan de la saison 2025/2026 par le Président : JL PALMIERI
- Intervention de C. GENDRAUD sur le bilan du « Bridge jeunes ».
- Intervention de G. CASSY pour un point sur les finances, saines, du Comité. Un exercice positif et une première ébauche de budget «excédentaire» pour l'année à venir.
- b. Point de la migration du site F.F.B. par le Président
- c. Présentation du nouveau logo FFB,
- d. Réforme du monitorat

L'ensemble de ces points est repris dans le document « annexe » attaché à ce Procès-verbal

Résolution n°2 : Présentation des tarifs (en annexe à la convocation). Le nouveau barème est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n°3 : Le conseil autorise le président à contracter avec Jade PALMIERI pour la réalisation de l'agenda

Résolution n°4 : Le Conseil autorise MM STEFANNAZI et PALMIERI, membres du Comité Exécutif à arbitrer de façon rémunérée au sein du Comité de Guyenne.

- Point sur les candidatures pour l'A.G. Elective et présentation de la liste PALMIERI (en annexe à la convocation de l'AGE)

Le Conseil Régional est clos à 11h40.

Yann OZANNE

J. Luc PALMIERI